

# COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE Compte-rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit; le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le treize juin se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers : Présents

en exercice: 23 présents: 13 - 14 votants: 17- 18

Date de la convocation

3 juillet 2018

excusés

Absent

M. CHADAILLAT, Maire,

M. et Mmes ; SIGLER, AYMES, SAUSSIER, HANNY, OTTO-BRUC, adjoints.
M. et Mmes ; MATHE, YANNIC, ENRICI, FURKA, GODET, BALLAND, GRANCHET,

conseillers municipaux.

Mme LECOQ pouvoir à Mme YANNIC

M. DOAZAN pouvoir à M. AYMES

Mme LARDRY pouvoir à Mme OTTO-BRUC

M. LARDRY pouvoir à M. le Maire

Mmes TORBEY, MESSAOUDI

MM.MONCOUQUT, LEMOINE (arrivée à 20h45, absent pour délibérer aux points 1, 2 et 3),

MERLE, HOSCH

Date d'affichage :

3 juillet 2018

Secrétaire de séance : M. SAUSSIER

### Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2019 est effectuée en mairie, par tirage au sort sur les listes électorales.

Il convient de tirer au sort 6 personnes.

A l'issue d'un tirage au sort aléatoire public par numéros, les 6 noms qui seront transmis sont :

NOM	PRENOM	NOM D'EPOUSE	DATE NAISSANCE (00/00/0000)
BLED	DANIELE LOUISE		10/09/1077
MAZURE	CLAUDE		30/11/1049
CHAUMONT	ROBERT		20/07/1942
BIED	JOCELYNE	COLONGO	27/10/1934
PHILIPPOT	GAETAN LOIC		13/09/1991
RAJOBSON	RADO		26/09/1972

# Ouverture d'un lieu d'accueil parents enfants

Dans le cadre des actions proposées aux familles pour le secteur de la petite enfance (0 à 6 ans) et en complément des actions existantes (centre de loisirs pour les 3-6 ans, atelier bout'choux et soutien à l'association « les petites canailles »),

Il est proposé au Conseil de mettre en place un service supplémentaire à destination des familles, particulièrement pour cibler les tout petits : le lieu d'accueil parents enfants (LAEP).

Il s'agit d'une permanence proposée une fois par semaine dans un local de la ville (centre de loisirs) où sont accueillis, sous l'égide d'un psychologue clinicien, les familles et les petits, par deux intervenantes qualifiées, pour échanger sur la problématique quotidienne du lien parent-enfant.

Les coûts de fonctionnement sont limités et se bornent à la rémunération des intervenantes et de la psychologue, avec un financement croisé de la CAF et du Conseil départemental :

DUDOET DDEVICIONNE		
BUDGET PREVISIONNEL		
pour une année de fonctionnement		
DEPENSES		
SALAIRES ET CHARGES	Séance, préparation des séances, réunion, réunion de supervision 105h x 2 x 20.00€	4200.00
SUPERVISION	Salaire superviseur 3 séances x 250€	750.00
FORMATION (une seule fois à l'ouverture)	Coût de formation	1400.00
В	Indemnité de salaire	640.00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		400.00
INVESTISSEMENTS DIVERS (matériels de puériculture, jouets)		700.00
TOTAL		8090.00
SUBVENTIONS		
SUBVENTION CONSEIL GENERAL	70h x 16.15€	1130.50
SUBVENTION CAF	105h x 23.41€	2458.05
AIDE AU DEMARRAGE	35 séances x 100€	3500.00
TOTAL SUBVENTIONS		7088.55
TOTAL COUT LAEP pour la commu	1001.45	

L'ouverture d'un LAEP est adoptée à l'unanimité.

### Commissions municipales

Il est proposé au Conseil de modifier la composition de la commission Urbanisme et développement économique, afin d'y désigner un membre supplémentaire.

La commission serait ainsi composée de 9 membres et non 8, le Maire en étant le président, et membre de droit :

Vice-président :

Yohan SAUSSIER

Membres:

Jean-Jacques LEMOINE

Valérie ENRICI

Naciba MESSAOUDI Baptiste MONCOUQUT

Alain MERLE Bruno BALLAND Alain FURKA

Un membre supplémentaire à désigner

Dès lors que le Conseil aura décidé de modifier la composition de la commission, il conviendra donc d'y désigner un 9ème membre par un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (une abstention, Mme GRANCHET) la modification de la composition de la commission qui sera composée de 9 membres.

Il convient de procéder à la désignation du 9<sup>ème</sup> membre. Monsieur le Maire propose la candidature de Laurent SIGLER et demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une désignation à main levée, dès lors que l'unanimité du Conseil donne son accord : aucun conseiller n'émet d'objection.

Laurent Sigler est désigné comme membre de la commission urbanisme par 8 voix pour et 5 abstentions (Mmes YANNIC, ENRICI, GRANCHET, MM. AYMES et SAUSSIER).

20h45 : Arrivée de Me Lemoine.

# Vente de biens communaux (Chalets)

Vu l'état de délabrement avancé des chalets situés sur le terrain communal rue de la République, et tenant compte du fait que ceux-ci sont difficilement démontables, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le prix de vente avec d'éventuels acquéreurs, pour un prix minimum de 2000 € (plus ou moins 30%) et non 4000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux propositions écrites d'achat au prix de 2500 € par chalet. Plusieurs conseillers municipaux proposent que la délibération fixe le prix de vente à 2500 € et non 2000 € plus ou moins 30%. Cette proposition est retenue.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente des chalets à 2500 € et charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités relatives à cette vente.

#### Indemnisation de sinistres

Lors des travaux d'enfouissement de la route d'Héricy (Section 0 à 28), le we des 20 et 21 janvier, un défaut de signalisation sur chantier en cours a occasionné plusieurs sinistres sur des véhicules.

La responsabilité de la ville est engagée et au regard du faible montant, il est proposé au Conseil d'indemniser directement les usagers plutôt qu'augmenter la sinistrabilité du contrat avec notre assureur.

Le montant cumulé pour 6 sinistres est de 2 840,60 €.

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : MM. SAUSSIER, AYMES, et LEMOINE), autorise l'indemnisation des sinistres.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions des membres du Conseil, Monsieur le Maire lève la séance à 21h42.

Le secrétaire de séa

Yohan SAUSSIER

\_e Maire,

Patrick CHADAILLAT